



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

LUNDI

17h - Formation musicale 1 et 2
17h30 - Pratique d'ensemble
18h - Formation musicale 3 et 4
Piano (horaires à définir)

MARDI

19h - UIH
Tuba (horaires à définir)

MERCREDI

14h - Eveil musical
14h30 - Formation musicale 1 et 2
15h - Pratique d'ensemble
15h30 - Formation musicale 3 et 4
Flûte traversière (horaires à définir)
Trompette (horaires à définir)

JEUDI

Clarinette (horaires à définir)
Saxophone (horaires à définir)
Piano (horaires à définir)

VENDREDI

18h - 19h Atelier rock/ musique actuelle
Flûte traversière (horaires à définir)
Guitare (horaires à définir)
Percussion (horaires à définir)
Trombone (Horaires à définir)

- Les cours d'instruments étant individuels, les horaires des cours sont décidés en début d'année scolaire entre les professeurs et les familles

- Les horaires des cours collectifs peuvent être soumis à des modifications en fonction des emplois du temps de chacun/chacune.

- Les cours de formation musicale sont obligatoires durant les 4 premières années de pratique.